

Pommes de terre

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE CABINET

ON DEMANDE UN COMITÉ AU SEIN DU CABINET POUR
REPRÉSENTER LES FRANCOPHONES HORS QUÉBEC—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion.

Étant donné les inquiétudes continues des francophones hors Québec vis-à-vis d'un programme fédéral authentique qui assurerait leur survivance culturelle, étant donné que le 27 octobre dernier, le secrétaire d'État (M. Roberts) annonçait qu'il présenterait bientôt une politique d'ensemble sur les minorités, et étant donné que la participation de la Fédération des francophones hors Québec à la préparation d'une telle politique est essentielle, je propose, appuyé par l'honorable député de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald):

Que cette Chambre à l'unanimité invite le ministre responsable à créer dès maintenant une commission permanente au sein du Conseil privé sur laquelle la Fédération des francophones hors Québec serait officiellement représentée.

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Traduction]

L'AGRICULTURE

L'OPPORTUNITÉ D'UNE CAMPAGNE DE PROMOTION DE LA
CONSOMMATION DE POMMES DE TERRE—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Étant donné que la consommation de pommes de terre par habitant au Canada est passée de 166 livres entre 1966 et 1970 à 154 entre 1971 et 1974 et que cet humble légume est l'un des plus importants au monde...

Des voix: Bravo!

[M. Lambert (Bellechasse).]

M. Corbin: est de loin la culture qui a le plus de valeur pécuniaire et pour bien d'autres raisons qui mettraient votre patience à l'épreuve, monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par le député de Malpèque (M. Wood):

Que la Chambre enjoigne le gouvernement d'entreprendre de concert avec les provinces productrices de pommes de terre, une attaque concertée contre les maniaques des diètes et les amateurs de régime amaigrissant qui sous estiment la valeur nutritive de ce tubercule et que les gouvernements prennent immédiatement des mesures pour inciter les consommateurs à manger davantage de pommes de terre naturelles qui sont sans aucun doute la denrée la moins chère actuellement dans le panier à provisions du consommateur.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Aux termes de l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1412)

LES PÊCHERIES

L'INTERDICTION PAR LA FRANCE DE L'IMPORTATION DE PEAUX
DE PHOQUES—PROPOSITION D'INTERDICTION DE
L'IMPORTATION DE CHAMPAGNE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en conformité des dispositions de l'article 43 au sujet d'une affaire pressante et urgente. Étant donné d'une part, que le gouvernement de la République française, sans doute inspiré par les qualités qui ont fait la renommée de Brigitte Bardot, a interdit l'importation en France des peaux de phoques à harpe, portant ainsi atteinte aux intérêts des honnêtes travailleurs canadiens de Terre-Neuve, du Québec et des territoires du Nord qui gagnent péniblement une partie de leur vie à chasser le phoque, et étant donné, d'autre part, que le Canada devrait faire preuve d'une certaine fermeté à l'égard de la France en ce qui concerne la chasse aux phoques et le séparatisme, et qu'il existe des boissons qui sont supérieures tant par le goût et par la qualité au champagne français, vin fabriqué à même des raisins que les hommes ont brutalisés avec leurs pieds et autrement, je propose, avec l'appui du député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe:

Que le Canada interdise l'importation du champagne français tant que la France n'aura pas renoncé à interdire l'importation des peaux de phoques sur son territoire, et que les députés de la Chambre des communes affirment leur conviction que les intérêts des chasseurs de phoques canadiens importent beaucoup plus au Canada que les satisfactions gustatives des buveurs de champagne.

M. l'Orateur: A l'ordre. Présentée en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion ne saurait être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.